

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 27 mars 2018

20180011

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents (13) :

HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, SAINT-PIERRE Marie Claire, LARRALDE Ximun, SAPPARART Bertrand, ALZURI Isabelle, OSPITAL Marie Dominique, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, MONGABURE Bernadette, LARRONDE Irène, JAUREGUIBERRY Jean Louis, ROUX Laurent : Conseillers

Etaient excusés (2) :

OLHAGARAY Michel, IRIART BONNECAZE Carole: excusés

Secrétaire : ALZURI Isabelle

**ELECTRIFICATION RURALE - Programme Eclairage public neuf (SDEPA) 2018
APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 18EP011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie civil de l'éclairage public du chemin de Courtéco - lié au 16EP052

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Eclairage public neuf (SDEPA) 2018 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	6 807,73 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	680,77 €
- frais de gestion du SDEPA	283,66 €
TOTAL	7 772,16 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	1 872,13 €
- F.C.T.V.A.	1 228,41 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	4 387,96 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	283,66 €
TOTAL	7 772,16 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au Registre ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Louhossoa, le 28 mars 2018.

**Le Maire
JP HARRIET**

